

CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} mars 2021



PROCES-VERBAL

ETAIENT PRESENTS

Alain ROBIN	Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Philippe BARON
Véronique VILLEMONTAIX	Arnaud PRINTEMPS	Marie JARRY	Rodolph THIBAUDEAU
Marinette TALLIER	Pierre MORIN	Pascal GABILY	Jamel CHENIOUR
Jean-François MOREAU	Anita BRIFFE	Anne ROUX	Nathalie MOREAU
Emmanuelle MENARD	Etienne HUCAULT	Sandrine VIEL	Stéphanie FILLON
Pascale FERCHAUD	Thierry BAUDOIN	Jean-François MORIN	
Yannick CHARRIER	Pierre BUREAU	Hélène BROSSEAU	
Bruno COTHOUIS	Philippe ROBIN	Constance MACKOW	

POUVOIRS ABSENTS EXCUSES

Corinne BAUDRY GELLE	Florence BAZZOLI à Pierre MORIN	
Bérandère BAZANTAY à Yannick CHARRIER	Anne-Marie BARBIER de 20h45 à 20h50	

Secrétaire de séance : Sandra CAILTON., assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général des Services Adjoint

☺

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Madame MENARD déclare la séance ouverte.

☺

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février 2021 est approuvé.

☺

ACTES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 8 juin 2020.

☺

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.



AFFAIRES GENERALES

Ajout au Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Document remis en pièce jointe.

Madame le Maire présente le dossier.

Par délibération en date du 16 novembre 2020, l'assemblée a voté le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Dans son article 38 relatif au bulletin d'information générale, ce règlement précise que *"la répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité est fixée par le conseil municipal."* Il est proposé aujourd'hui de compléter cet article comme suit :

« Dans chaque numéro du bulletin municipal un espace d'expression politique d'une page est réservé aux expressions des différentes sensibilités politiques du Conseil municipal (majorité et opposition).

Pour chaque groupe politique, les textes sont limités à un titre, une signature, une image et un nombre maximum de 1 500 signes dont le titre ou 1 000 signes si l'article comprend une image.

Il est demandé aux différents groupes d'expression de remettre leur texte au service communication à l'adresse communication@ville-bressuire.fr, au plus tard 30 jours avant l'édition du magazine.

Le calendrier prévisionnel des publications est communiqué en amont à chaque groupe politique. »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** cette complémentation
- **DE VALIDER** le règlement intérieur du Conseil Municipal

Signature du Contrat de Mixité Sociale 2021-2025

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU, la Ville de Bressuire, l'Agglo2b, Deux-Sèvres Habitat et Immobilière Atlantic Aménagement doivent signer un contrat de mixité sociale, qui fixe les engagements de chaque partenaire pour renforcer l'effort de production de logements sociaux, dans Bressuire entre 2021 et 2025.

Au sein de ce contrat est dressé une liste de gisements fonciers qui pourraient être dédiés à la réalisation de logements et la liste des opérations (200 logements environ), dont les bailleurs s'engagent à étudier la faisabilité.

Au sein du contrat, chaque partenaire s'engage financièrement. Ainsi, la commune pourra prendre en charge tout ou partie de la différence entre le prix de revient du foncier et le prix supportable par l'opération, sur production des plans de financement. La commune pourra également exonérer de taxe d'aménagement les opérations de production de logements locatifs sociaux mentionnés dans le contrat. Le projet de contrat de mixité sociale est joint en annexe.

Madame le Maire rappelle qu'il manque 600 logements sociaux. Bien qu'en pourcentage la ville de Bressuire soit dans les quotas, c'est la commune avec les communes déléguées qui fait baisser ce quota et qui explique le déficit de logements. Le contrat doit permettre, in fine, d'atteindre l'objectif de ces 600 logements, ce qui permettra de ne pas payer d'amende. Plusieurs actions sont donc engagées comme le bâtiment du CIAS ou les Vallons du Golf. Une liste de gisements fonciers est présentée dans le contrat sur Bressuire et ses communes déléguées. La discussion avec les 2 bailleurs sociaux (Deux-Sèvres habitat et Immobilière Atlantic Aménagement) va dans ce sens.

Pierre MORIN demande la position de la municipalité sur la vente des logements sociaux par DSH. Madame le Maire explique la procédure, qui consiste à proposer tout d'abord le logement au locataire actuel, puis de proposer la vente après accord de la municipalité. Le montant de l'achat est réinjecté dans la construction de nouveaux logements. C'est pourquoi la ville a proposé que DSH en vende 29 sur les 56 proposés.

Philippe ROBIN ajoute que la vente des maisons aux locataires par DSH peut mettre ces personnes en difficulté compte tenu des travaux à refaire, à leur charge. Madame le Maire indique que les travaux de réhabilitation sont réalisés par DSH en cas d'achat par le locataire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ledit contrat



RESSOURCES HUMAINES

Adhésion à un système de chèques-cadeaux pour des événements liés au personnel municipal

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Dans le cadre des médaillés du travail, les agents municipaux reçoivent le diplôme et la médaille de la part de la mairie. Un panier garni est remis aux agents au moment du départ à la retraite. Cette remise a lieu lors du pot d'été annuel fin juin ou lors de la cérémonie des vœux.

Les élus et les délégués du personnel, lors du dernier comité technique, ont proposé de valoriser les agents bénéficiaires d'une médaille du travail ainsi que les agents qui partent à la retraite.

Il est donc proposé pour cela d'adhérer à un système national ou local de chèques-cadeaux.

- Pour les médaillés (un chèque cadeau) :
 - 20 ans de services dans la fonction publique : 50 euros
 - 30 ans de services dans la fonction publique : 75 euros
 - 35 ans de services dans la fonction publique : 100 euros
 - 40 ans de services dans la fonction publique : 150 euros
- Pour les retraités :
 - Un chèque cadeau de 75 € et un panier garni de 25 €.

La législation permet d'attribuer un montant maximum par évènement et par agent et exonéré de charges sociales.

Pierre MORIN ajoute qu'en utilisant les chèques cadeaux locaux, l'argent reste sur le territoire.

Madame le Maire est d'accord et souhaite aussi que les chèques cadeaux soient locaux. Seulement, cela ne permet peut-être pas une palette de commerces assez large. La question sera étudiée par les services.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** cette adhésion.



TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Noirterre – réhabilitation du presbytère – nouvelle mairie – autorisation du maire à signer le marché de travaux pour le lot n°10

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Afin d'attribuer le lot n° 10 : plomberie / sanitaire / VMC, déclaré sans suite lors de la 1^{ère} procédure, une simple consultation (suivant l'article R 2122-2 du Code de la Commande Publique) a été lancée auprès de 3 entreprises par la Commune de Bressuire pour la réhabilitation du presbytère en nouvelle mairie, situé sur la commune de NOIRTERRE.

La Commission MAPA, réunie le 8 février 2021 à 16 h 30 a décidé d'attribuer le marché suivant pour lequel il convient de solliciter l'autorisation du Conseil Municipal pour signature.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer ledit marché à passer avec la **SARL FBM** ayant son siège social à BRESSUIRE (79300) – 19 rue Lavoisier – pour un montant de 10 965,25 € HT soit **13 158,30 € TTC**.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Acquisition d'un terrain à l'Alevin Bressuirais

Yannick CHARRIER présente le dossier.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la continuité de la coulée verte, la commune souhaite acquérir la parcelle AB0194 appartenant à l'ALEVIN BRESSUIRAIS.

Le Conseil d'Administration de l'ALEVIN BRESSUIRAIS a donné son accord le 28 janvier 2021.

Cette parcelle sera acquise pour l'EURO SYMBOLIQUE avec 2 clauses :

- Donner l'autorisation aux pêcheurs l'accès et la libre pratique de la pêche dans la rivière le Ton, de l'amont de l'ancien plan d'eau de la Chaize jusqu'à la parcelle A0179 parcelle du château incluse
- Autoriser l'association à créer une zone de frayère à poissons, dans la mesure de l'obtention des autorisations administratives, sur une parcelle située rive gauche de la rivière Le Ton et en amont immédiat du pont d'Ouit.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** l'acquisition de la parcelle cadastrée AB0194 d'une superficie de 4706 m² pour l'EURO SYMBOLIQUE (1€)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié



FINANCES ET ECONOMIE

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les travaux de remplacement d'un préfabriqué à l'école de Saint-Porchaire

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Le projet de construction d'un préfabriqué en remplacement de celui existant à l'école de Saint Porchaire est éligible au financement de l'Etat par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ce projet consiste en la construction d'un local de remplacement pour l'école Louis Gazeau à Saint Porchaire pour un montant de 160 000 € TTC (133 330 € HT). La subvention DSIL sollicitée est de 30 % du HT soit 40 000 € de subvention.

Le préfabriqué actuel date des années 1970, il servait de bibliothèque et de lieu pour l'accueil périscolaire. Il est aujourd'hui considéré comme insalubre voire potentiellement dangereux de par sa structure bois fragilisée.

Un nouveau module type ALGECCO va le remplacer (la surface et le délai restreint des travaux uniquement pendant les vacances scolaires, ne permet pas la construction d'un bâtiment en dur).

Date de début des travaux : avril 2021 (vacances d'avril) puis été 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEPOSER** une demande de subvention au titre de la DSIL 2021 auprès des services préfectoraux.

Demande de subvention auprès du Département pour les travaux de remplacement d'un préfabriqué à l'école de Saint-Porchaire

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Le projet de construction d'un préfabriqué en remplacement de celui existant à l'école de Saint Porchaire est éligible au financement du département des Deux-Sèvres par le Contrat d'Accompagnement de Proximité (CAP relance 2021).

Le projet consiste en la construction d'un local de remplacement pour l'école Louis Gazeau à Saint Porchaire pour un montant de 160 000 € TTC (133 330 € HT).

Les travaux relatifs aux dossiers déposés au titre du programme CAP relance 2021 du Département doivent être terminés au 31 mars 2022.

(Fin des travaux pour le remplacement du préfabriqué en août 2021).

Le montant de la dotation maximale du Département pour la Commune de Bressuire est de 51 710 €. La subvention du Département pourrait donc être plafonnée à **25 000 €** pour ce dossier (51710 € -26710 € pour le dossier de l'école Bois d'Anne).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEPOSER** une demande de subvention au titre du contrat CAP relance 2021 auprès du Département des Deux-Sèvres.

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les travaux d'accessibilité à l'école « Bois d'Anne »

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Les travaux d'accessibilité à l'école de Bois d'Anne sont éligibles au financement de l'Etat par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Il s'agit de travaux d'accessibilité pour un montant de 216 000 € TTC (180 000 € HT). La subvention DSIL sollicitée est de 30 % du HT soit **54 000 €** de subvention.

Le projet consiste en la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'école avec notamment la mise en place d'un ascenseur extérieur.

Date de début des travaux : avril 2021 (vacances d'avril) puis été 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEPOSER** une demande de subvention au titre de la DSIL 2021 auprès des services préfectoraux.

Demande de subvention auprès du Département pour les travaux d'accessibilité à l'école « Bois d'Anne »

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Les travaux d'accessibilité à l'école de Bois d'Anne sont éligibles au financement du Département des Deux-Sèvres par le contrat d'accompagnement de proximité (CAP relance 2021).

Le projet consiste en la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'école avec notamment la mise en place d'un ascenseur extérieur.

Il s'agit de travaux d'accessibilité pour un montant de 216 000 € TTC (180 000 € HT).

Le solde de l'enveloppe du Département pour la Commune de Bressuire est de 26 710 € (51 710 € - 25 000 € pour le dossier de Saint-Porchaire). La subvention du département pourrait donc être plafonnée à **26 710 €** pour ce dossier.

Les travaux relatifs aux dossiers déposés au titre du programme CAP relance 2021 du Département doivent être terminés au 31 mars 2022.

(Fin des travaux pour l'accessibilité de l'école de Bois d'Anne en août 2021).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEPOSER** une demande de subvention au titre du contrat CAP relance 2021 auprès du département des Deux-Sèvres.

Annulation de l'application de la taxe funéraire d'inhumation

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Dans le cadre de loi finances pour 2021, (Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020), l'Assemblée Nationale a voté la suppression des taxes funéraires portant sur les convois, les inhumations et les crémations.

Le 14 décembre dernier, le Conseil Municipal a voté les tarifs municipaux pour 2021.

Concernant les tarifs liés aux taxes funéraires, le Conseil Municipal avait instauré une taxe d'inhumation d'un montant de 62 € pour 2021.

Au regard de la loi 2020-1721 du 29 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ANNULER** la tarification de la taxe d'inhumation à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vote du budget primitif 2021

Document présenté en pièce jointe

Madame le Maire et Jean-François MOREAU présentent le dossier.

L'excédent de financement 2020, après affectation du besoin de financement à l'investissement est de 1 874 450 €.

La capacité de désendettement de la commune est de 4.39 années, et devrait continuer de baisser.

Madame le Maire propose un budget ambitieux, compte tenu du nombre important de projets à mettre en œuvre, et raisonnable à la fois puisque la commune continue de se désendetter.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget 2021 concernant la section d'investissement est équilibré à 14 302 519 €. On compte en effet 7 016 535 € d'investissements sur 2021 + 4 528 384 € de crédits 2020 reportés. Pour financer l'investissement, l'auto-financement est de 3 937 000 €.

Madame le Maire présente les principaux projets Bâtiments 2021 : regroupement scolaire, résidence habitat jeunes, cœur de ville, murailles du château, ludothèque, école de Saint-Porchaire, mairie de Noirterre, cuisine centrale à Terves, mise en accessibilité des ERP, Vidéoprotection...

Yannick CHARRIER présente les principaux projets Espaces publics 2021 : Boulevard de la rivière, renouvellement des aires de jeux, SNCF, jardins, clôtures, rue de Malabry, pistes cyclables, extension de réseaux aux Patroitières, aménagement de l'entrée du bourg Clazay, effacement de réseaux à Noirlieu, ...

Bruno COTHOUIS ajoute que l'UCIAB a été retenu pour 2 projets dans le cadre du budget participatif du département. Il s'agit de l'installation de jeux pour enfants sur 3 lieux différents en cœur de ville et un budget pour les illuminations de Noël. Il informe que c'est la ville qui touchera la subvention, ce qui permettra d'être propriétaire des équipements et facilitera ainsi sa maintenance et son entretien.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement est de 22 058 191 €. L'excédent prévisionnel est de 2 063 055 € (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement).

Concernant les dépenses de fonctionnement, on peut notamment observer le recrutement de personnels qui permettra la réussite de la mise en œuvre des projets (technicien voirie, technicien bâtiments, ...).

Alors que la présentation est achevée, Pierre MORIN indique avoir confiance en l'équipe et ses agents et accepte donc ce budget principal.

Madame le Maire ajoute être contente des marques de confiance attribuées aux équipes municipales (élus et agents) par l'opposition et les remercie. Elle remercie les collègues de la majorité pour le travail réalisé et les services, notamment le service financier et plus particulièrement Thierry NOMBALAY.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal adopte le budget principal tel que présenté.

BUDGETS ANNEXES :

Budget lotissement d'habitation

Budget primitif 2021 :

- Section d'investissement : 910 000 €
- Section de fonctionnement : 1 361 071 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal adopte le budget annexe - Lotissement d'habitation - tel que présenté.

Budget Villages du Golf

Budget primitif 2021 :

- Section d'investissement : 2 958 152 €
- Section de fonctionnement : 175 650 €

Il est ajouté que le promoteur a proposé de réaliser des logements un peu plus haut de gamme.

Pierre MORIN indique vouloir s'abstenir sur le budget des Villages du Golf, par manque de visibilité sur la stratégie adoptée par la commune depuis plusieurs années sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, avec 29 voix pour et 3 abstentions (Pierre MORIN, Anita BRIFFE et Florence BAZZOLI), le Conseil Municipal adopte le budget annexe - Villages du golf - tel que présenté.

Budget Energies Renouvelables

Budget primitif 2021 :

- Section d'investissement : 270 215 €
- Section de fonctionnement : 117 010 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal adopte le budget annexe – Energies renouvelables - tel que présenté.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

Madame le Maire présente le dossier.

Au vu du budget 2021, **il est proposé le maintien des taux**, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.27 %

Ce taux comprend le taux TFPB 2020 : 25.39 % auquel on ajoute le taux du Département de 18.88 % (il n'y a donc pas d'augmentation des taux pour les contribuables).

Cette recette impôt foncier sur le bâti provenant du Département est déduite de la compensation versée par l'Etat pour l'ancienne recette taxe d'habitation.

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,81 %

Pas de vote du taux de la Taxe d'habitation – compensation par l'Etat

Madame le Maire émet le souhait que le taux d'imposition qui apparaîtra sur les feuilles d'imposition des contribuables soit bien expliqué dans le cadre de la disparition de la taxe d'habitation et donc de la répartition entre la part de la Commune et celle du Département.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition 2021 tels que présentés.

Subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2021

Anne-Marie BARBIER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le montant proposé pour l'année 2021 est de **677 679,46 €**.

On peut noter une petite augmentation pour le sport.

Au niveau culturel, les associations ont souvent demandé la même chose, ce qui explique le montant très stable, tout comme pour les associations sociales.

Concernant les associations scolaires, il n'y a pas de projets de sortie scolaire prévues mais il a été décidé de renouveler la subvention à l'identique.

Madame le Maire indique une baisse de subvention à l'association Bressuire Bocage Animation (-30 000 €) compte tenu de l'annulation de la foire exposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2021, telle que présentée.

Subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2021

Anne-Marie BARBIER reprend sa place au sein de l'assemblée.

Le montant proposé pour l'année 2021 est de **340 000 €**.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2021, telle que présentée.

Contributions versées aux établissements du 1^{er} degré sous contrat d'association pour l'année 2021

Pour 2021, le montant retenu par élève est de 541 € (identique à 2020), que ce soit pour des élèves de classe maternelle, ou de classe primaire. La subvention n'est versée que pour les élèves domiciliés sur le Grand-Bressuire.

	Nbre d'élèves 2021	Participation fonctionnement 2021	Rappel participation 2020 (541 €) et nombre d'élèves
BRESSUIRE (St Cyprien) :	399	215 859 €	215 859 € (399)
BEAULIEU :	83	44 903 €	48 149 € (89)

BREUIL-CHAUSSEE :	73	39 493 €	33 001 € (61)
NOIRTERRE :	36	19 476 €	22 181 € (41)
SAINT-SAUVEUR :	87	47 067 €	49 231 € (91)
TERVES :	28	15 148 €	17 853 € (33)
TOTAL	706	381 946 €	386 274 € (714)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les contributions versées aux établissements du 1^{er} degré sous contrat d'association pour l'année 2021, telles que présentées.

Refacturation de l'Agglo2b à la commune de Bressuire des frais de téléphonie et informatique « Office 365 » pour le 1^{er} semestre 2020

Suite à une facturation auprès de la Communauté d'Agglomération de lignes téléphoniques appartenant à la commune de Bressuire, des frais incombant à la Commune ont été supportés par la Communauté d'Agglomération.

Les frais sont les suivants :

- ✓ Téléphonie Commune de Bressuire 1^{ème} semestre 2020 : 12 810.50 € TTC
- ✓ Office 365 Commune de Bressuire 1er semestre 2020 : 12 690.84 € TTC

Il s'agit par délibérations concordantes des deux collectivités, de procéder à la refacturation par l'Agglo2B à la commune de Bressuire du montant de 25 501.34 € TTC correspondant aux frais listés ci-dessus pour le 1er semestre 2020.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la refacturation par la Communauté d'Agglomération à la Commune de Bressuire, des frais de téléphonie et informatique supportés par l'Agglo2B pour le 1er semestre 2020, pour le montant de 25 501.34 € TTC.

Questions diverses :

Stéphanie FILLON annonce le lancement du budget participatif et indique à l'assemblée que seule la Maison des Associations est habilitée à donner des renseignements. Les services ne doivent être sollicités par les porteurs de projets, qui doivent eux-mêmes assurer le montage de leur dossier.

☺

Fin de séance à 21h00

☺

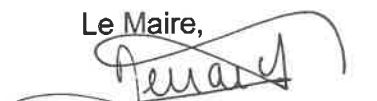
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 avril 2021

☺

La secrétaire de séance,

Le Maire,


Sandra CAILTON


Emmanuelle MENARD

